

Ville d'Herblay-sur-Seine
Val d'Oise

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 103

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – ACTIVITES CULTURELLES

SERVICE : DIRECTION DES FINANCES / PVU

PIÈCE(S) JOINTE(S) :
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - ACTIVITES CULTURELLES

RÉSUMÉ :

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 des activités culturelles, dont les résultats sont les suivants :

- Résultat net global de clôture : 10 139.15 €

Le budget des activités culturelles est un budget annexe de la ville d'Herblay-sur-Seine. Il est régi par la nomenclature M57 et retrace les dépenses et les recettes de fonctionnement liées aux activités du Théâtre Roger Barat et de l'Espace André Malraux.

La ville d'Herblay-sur-Seine a voté le budget des activités culturelles de l'exercice 2025, en séance du Conseil municipal du 13 février 2025.

Au terme de la clôture de cet exercice budgétaire, il convient d'adopter le compte financier unique qui présente un résultat net de clôture de 10 139.15 €.

1 Niveau général de réalisation

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	788 500,00 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	764 725,67 €
Crédits ouverts	651 068,77 €	Crédits ouverts	637 431,71 €
% d'exécution des dépenses	82,6%	% d'exécution des recettes	83,4%
Résultat de l'exercice 2025			
-13 637,06 €			
Résultat à la clôture de l'exercice 2024			
23 776,21 €			
Résultat net de clôture de l'exercice 2025			
10 139,15 €			

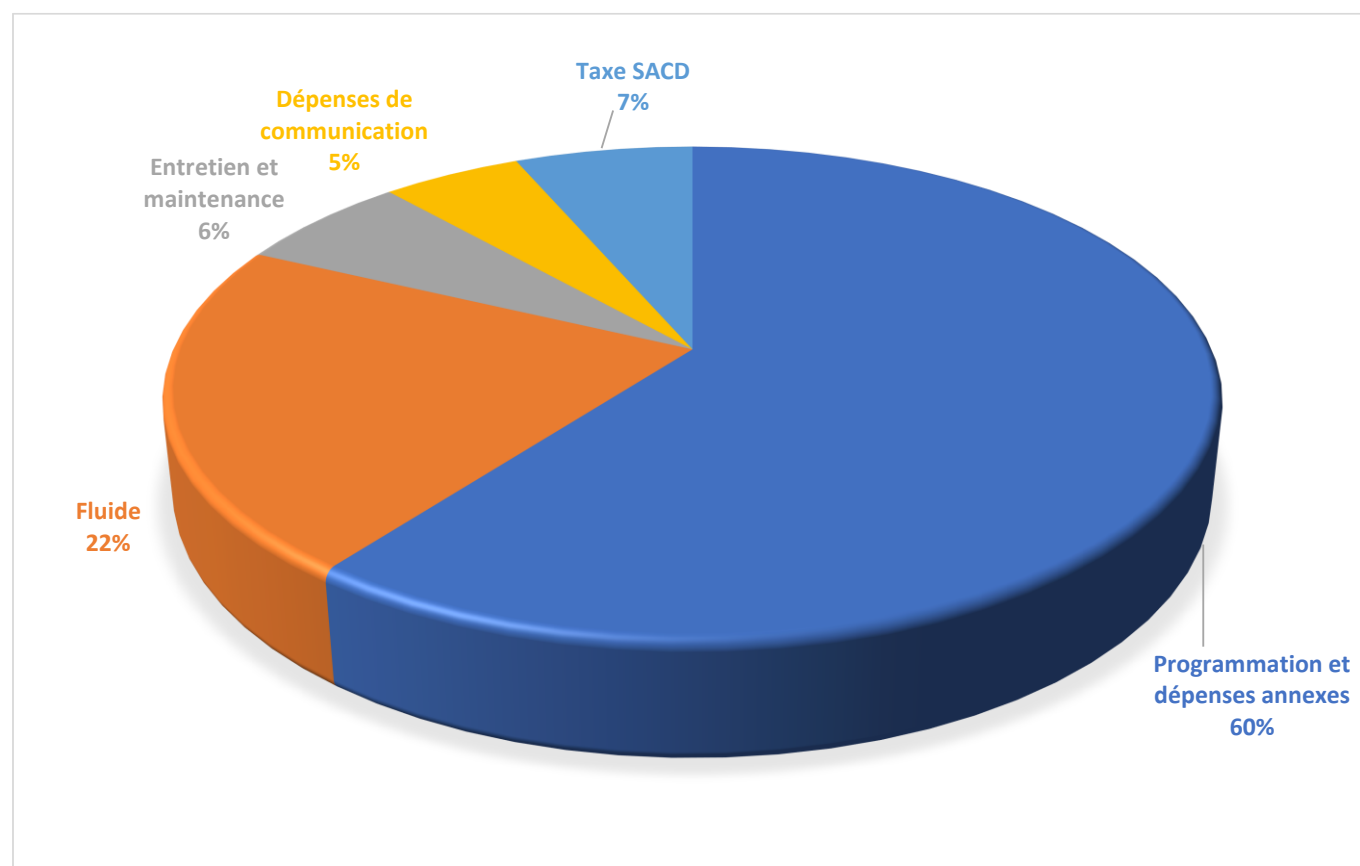
2 Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général réparties comme suit :

- La programmation culturelle et les dépenses annexes liées aux spectacles pour 433 202.07 €,
- La consommation d'électricité, d'eau, de chauffage du Théâtre Roger Barat et de l'Espace André Malraux, pour un montant total de 155 500.69 €,
- Les dépenses d'entretien et de maintenance des équipements pour 45 870.17 €,
- Les dépenses de communication pour 36 436.80 €,
- La Taxe SCD pour 46 532.51 €.

Le graphe ci-dessous présente la répartition des charges à caractère général mandatées pour l'exercice 2025.



Les charges de personnel sont mandatées dans le budget principal.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- Les produits issus de la billetterie pour un montant total de 232 841.47 €,
- Les subventions et participations attribuées par le Conseil départemental et autres partenaires pour 10 839.00 €,
- De recettes exceptionnelles pour 65.25 €,
- La subvention d'équilibre du budget principal pour 405 000.00 €.

Les recettes de fonctionnement sont complétées par le report du résultat n-1, soit 23 776.21 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2025 des activités culturelles.

Cette question a été examinée en commission des affaires financières du 24 juin 2026.